



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

TERRASSES

L'espace public appartient à tous et doit rester un lieu d'échange et de partage où toutes les fonctions doivent pouvoir cohabiter de façon harmonieuse

LA PRESENTE DEMANDE NE VAUT PAS AUTORISATION

CREATION : RENOUVELLEMENT : MODIFICATION :

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (PROPRIETAIRE DU FONDS DE COMMERCE)

Pour une société	Nature :
	Nom de la société :
Nom (qualité du représentant) :	
Prénom : ☎ :	
Adresse (siège social) :	
Localité : Code Postal :	
Adresse e-mail :	

IDENTIFICATION DU FONDS DE COMMERCE

Enseigne Commerciale :
Adresse de l'établissement :
Nature du commerce :
En cas de reprise, nom du prédécesseur :

MAIRIE D'HYERES-LES-PALMIERS – SERVICE COMMERCE

CARACTERISTIQUES DE LA DEMANDE

Désignation de la voie :

Longueur demandée :

Largeur demandée :

PLAN COTE

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Largeur du trottoir

A déduire (arbres, mobilier urbain,...)

Largeur du trottoir disponible

Longueur de la façade

OBSERVATIONS

.....
.....
.....

MAIRIE D'HYERES-LES-PALMIERS – SERVICE COMMERCE

INSTALLATIONS MOBILES

TYPE	NOMBRE	DIMENSIONS	DESCRIPTIF
TABLES			
CHAISES			
PARASOLS SIMPLES			
PARASOLS BI-PENTE			
ECRANS BAS (entre 0,8 et 1 m)			
ECRANS HAUTS (entre 1 et 1,5 m)			
JARDINIERES			
PORTE-MENU			
AUTRE (à préciser)			

INSTALLATIONS FIXES MAIS DEMONTABLES

TYPE	NOMBRE	DIMENSIONS	DESCRIPTIF
PLANCHER			
PERGOLA/AUVENT			
STRUCTURE BACHEE			
STORE			
AUTRE (à préciser)			

LES INSTALLATIONS FIXES DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UNE AUTORISATION D'URBANISME

MAIRIE D'HYERES-LES-PALMIERS – SERVICE COMMERCE

PIECES A JOINDRE

<input type="checkbox"/>	Kbis de moins de 3 mois
<input type="checkbox"/>	Plan de situation
<input type="checkbox"/>	Copie de la licence de boissons et/ou de la licence restauration
<input type="checkbox"/>	Photo de l'établissement montrant le bâtiment, son environnement et les abords de l'installation projetée (trottoir, mobilier urbain, arbre ou plantation,... éventuels existants)
<input type="checkbox"/>	Photos des installations
<input type="checkbox"/>	Copie du bail (1ère et dernières pages comportant les informations sur le bailleur et le gérant) ou titre de propriété ou attestation de propriété
<input type="checkbox"/>	Notice descriptive de l'installation sur le domaine public projetée, précisant notamment les matériaux et les couleurs des mobiliers
<input type="checkbox"/>	Le cas échéant, un autorisation du commerce voisin pour dépassement de l'étalage
<input type="checkbox"/>	Le cas échéant, autorisation de la copropriété (notamment pour tout élément nécessitant une fixation sur la façade)
<input type="checkbox"/>	Attestation d'assurance RC professionnelle en cours de validité

PROCEDURE

- Envoi de la demande en RAR ou dépôt au service contre remise d'un récépissé
- **Ne seront instruits que les dossiers complets**
- Un agent du Service Commerce se rendra sur les lieux pour déterminer la surface de l'étalage. L'implantation et la surface seront définies en fonction de la configuration de l'espace public au droit de l'établissement, en tenant compte des prescriptions de la Charte des étalages de la Commune.
- Vous serez informé par courrier de la réponse réservée à votre demande. En cas d'accord, un permis de stationnement vous sera délivré.

RAPPEL REGLEMENTAIRE

- Le domaine public est inaliénable et imprescriptible
- L'autorisation est personnelle et non transmissible
- Le bénéficiaire devra respecter les réglementations en vigueur
- Toute installation devra respecter la Charte des étalages de la Ville d'Hyères
- Toute installation fixe devra faire l'objet d'une autorisation du Service Urbanisme
- L'occupation du domaine public est assujettie au paiement d'un droit de place

Je m'engage à respecter les dimensions qui me seront autorisées, à me conformer strictement à la Charte des étalages, à acquitter la redevance correspondante et à supprimer toute installation lorsque l'Administration le jugera utile.

***Lu et approuvé,
Signature***